

ALLAITER ET TRAVAILLER

C'EST POSSIBLE!

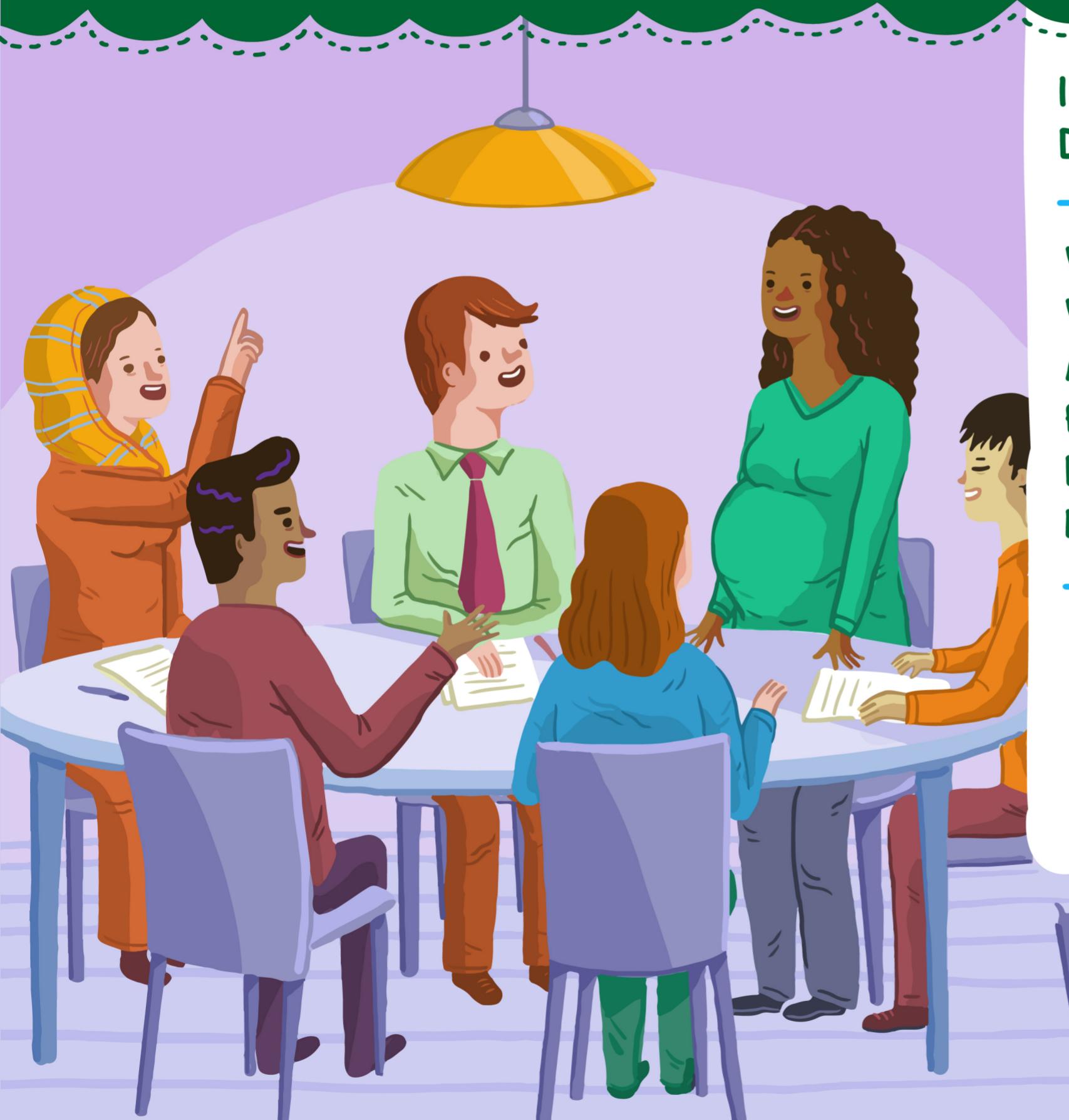
CE QUE LES SYNDICATS PEUVENT FAIRE



Organisation
mondiale de la Santé



Organisation
internationale
du Travail



INFORMER LES FEMMES
DE LEURS DROITS

VEILLER À CE QUE LA
VOIX DES FEMMES QUI
ALLAITENT SOIT
ENTENDUE EN ORGANISANT
DES CONSULTATIONS ET
LORS DES NÉGOCIATIONS

PLAIDER POUR QU'IL Y
AIT DES DISPOSITIONS SUR
LA MATERNITÉ DANS LES
ACCORDS COLLECTIFS

SOUTENIR L'ALLAITEMENT MATERNEL SUR LE LIEU DE
TRAVAIL RENFORCE LE MORAL DU PERSONNEL